



**RAPPEL** : Seul l'enfant à charge de votre foyer et sans ressource peut être pris en compte, jusqu'à l'âge de 20 ans.

L'un des enfants est – il handicapé ? (titulaire d'une allocation d'invalidité)  oui  non

Votre foyer a-t-il à charge un autre membre de la famille (parent ou autres) ?

1- Nom ..... Prénom ..... Qualité.....

Date de naissance..... Cette personne a-t-elle des ressources ?  oui  non

2- Nom ..... Prénom ..... Qualité.....

Date de naissance..... Cette personne a-t-elle des ressources ?  oui  non

Joindre la copie de sa pièce d'identité et / ou du livret de famille le concernant, ainsi que la dernière décision judiciaire qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée, ou à défaut une attestation sur l'honneur (pour les parents non mariés et séparés) signée par les deux parents et légalisée.

**2. les pièces à joindre au dossier**

- Le ou les livret(s) de famille
- La dernière décision judiciaire de la convention pour les parents séparés (*facultatif*) ou du jugement de divorce (*obligatoire*) pour les parents divorcés
- Un justificatif de domicile récent
- Le dernier avis d'imposition année 2011 (sur les revenus 2010)
- Le bulletins de salaire du mois de décembre de l'année écoulée
- Tout autre justificatif de ressources (COTOREP, POLE EMPLOI, RSA)
- Le relevé de CAF

**3. Déclaration des ressources du foyer annuel, se reporter à l'avis d'imposition 2011 (sur les revenus 2010)**

Monsieur

Madame

Autres ressources perçues : (revenus foncier et /ou mobilier, pension alimentaire, ...)

---

Ressources versées à un tiers (pension alimentaire, ...)

**La Ville vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales se réserve le droit de vérifier l'exactitude de vos déclarations, y compris les ressources.**

Je soussigné, M. ....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.  
Date \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ SIGNATURE du ou des parents